

Procès-verbal

Le jeudi 26 juin 2025 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 17 juin 2025, s'est réunie sous la présidence de Etienne BRIOT.

Secrétaire de la séance : Yannick PERNET

Présents : Etienne BRIOT, Michaël GAUTIER, Edith MORAIS, Virginie MILLIOT, Alexandra JACQUINOT, Marylène DUCOUT, Yannick PERNET

Représentés : Delphine LAPOSTOLLE représentée par Alexandra JACQUINOT

Absents et excusés : Nicolas MORDANT

Arrivée de M. GAUTIER à 18 h 33

Ordre du jour :

Convention Grand Projets Côte D'Or

Salle des fêtes : devis cuisine, devis mobilier

Délibérations du conseil :

Nomination du secrétaire de séance (N° DE_2025_030)

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil nomme M. Yannick PERNET pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération : adoptée

Arrêt du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 avril 2025 (N° DE_2025_031)

Le projet de procès-verbal de la réunion du 28 avril 2025 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du conseil.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 28 avril 2025.

Délibération : adoptée

Autorisation de signature d'un contrat « Grand Projet Côte d'Or » (N° DE_2025_032)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le règlement d'intervention applicable aux dispositifs Aide au Patrimoine des collectivités
- Plan Marshall en vigueur ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Côte-d'Or
du 12 mai 2025 portant accord de principe relatif au projet de contrat « Grands Projets Côte-
d'Or » à conclure avec la commune de Saint-Symphorien-sur-Saône ;

Vu le projet de convention « Contrat Grands Projets Côte-d'Or » proposé par le Conseil
Départemental de la Côte-d'Or ;

Considérant le projet de la commune de réaliser un projet de construction d'une salle des
fêtes ;

Considérant le besoin de contractualiser avec le Conseil Départemental de la Côte d'Or
pour pouvoir bénéficier de la subvention d'un montant plafonné à 138 000 € HT ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Article 1 : d'approuver le Contrat « Grands Projets Côte-d'Or » concernant le projet de
construction d'une salle des fêtes

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

Délibération : adoptée

Devis aménagement salle des fêtes (N° DE_2025_033)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis du Commission Travaux du 13 juin 2025 ;

Considérant que le congélateur et le micro-ondes peuvent être achetés dans la grand
distribution, ils seront achetés en fin d'année ou en 2026 ;

Considérant le besoin d'aménager la salle des fêtes à la fin de sa construction ;

Considérant que la salle des fêtes sera réceptionnée en novembre et qu'il faut planifier les
livraisons de la cuisine et du mobilier ;

Considérant les différents lots :

Lot 1 : Aménagement de l'office (cuisine) : meubles, four, armoire froide, lave-vaisselle,

percolateur, de la salle des fêtes

Lot 2 : Mobilier de la salle : tables, chaises, chariot, vestiaires, vitrine....

Considérant les devis des entreprises suivantes :

- Maison Hôtelière à Dijon pour 17 105 € HT ou 17 249 € HT avec un percolateur
- HMI à Poligny pour 16 913.97 € HT

Pour le lot 1 : aménagement de l'office

- KG MAT pour 10 014.29 € TTC
- Challenger pour 10 255.81 € TTC
- JPP pour 10 882.81 € TTC
- Comat & Valco pour 10 153.20 € TTC
- Sémio pour 10 620.96 € TTC
- Discount collectivité pour 10 061.93 € TTC

Pour le lot 2 : mobilier de la salle des fêtes

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide

Article 1 : de retenir les devis des sociétés suivantes :

Lot 1 : Aménagement de l'office :

Maison Hôtelière à Dijon pour 17 249 € HT avec un percolateur

Lot 2 : mobilier de la salle des fêtes :

KG MAT pour 10 014.29 € TTC

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents

Délibération : adoptée

INFORMATIONS DIVERSES :

Point financier projet salle des fêtes : 70 000 € TTC du marché public ont été réglés sur les 472 000 €

Accident place du village du 14 mars 2025 : 30 juin : rv avec les experts

Vente de bois sur pied par l'ONF : le prix de retrait était de 17 300 €, il y a une offre à 8 233 €. Le conseil décide d'attendre la prochaine vente.

Travaux : la commune a demandé un certificat d'urbanisme pour l'agrandissement du parking de la salle des fêtes, cimetière, mairie. En effet, il est constaté que le parking sera trop petit pour accueillir les futurs usagers de cette salle.

Subvention DETR qui avait été demandé en 2024 pour les menuiseries de la mairie : accordée pour 1 000 €

14 juillet : M. le Maire demande à son conseil municipal de se charger de cet évènement car il est retenu par ses obligations professionnelles. Les conseillers ne sont pas disponibles. Il n'y aura pas de cérémonie dans la commune

Présentation des DIA

AC 236	26, Grande Rue Rue de Bellevue 21170 Saint-Symphorien-sur-Saône	1224 m2	32 000 €
ZD 59 ZD 60	11, Grande Rue 21170 Saint-Symphorien-sur-Saône	575m2 2210m2	118 000 €
AC 201 AC 82	33, grande Rue 21170 Saint-Symphorien-sur-Saône	474m2 1657m2	221 000 €
AC 215 AC 216	Rue Vernier 21170 Saint-Symphorien-sur-Saône	2220 m2	40 000 €

Fête du village : les préparatifs avancent bien.

Colis des aînés : Mme Morais ne souhaite pas forcément s'en occuper car elle a déjà un baptême républicain a célébré. Mme Milliot se propose pour étudier les offres des fournisseurs.

Fin de séance : 19 h 40

Etienne BRIOT
Président de séance

Yannick PERNET
Secrétaire de séance

